

Une économie plus compétitive en faveur de l'emploi

Déclaration commune des membres du Groupe des 10

Dans le rapport de novembre 2005 du Conseil central de l'Économie (CCE), les partenaires sociaux sont arrivés, sur base d'estimations provisoires, à la conclusion que, sur la période de CCT 2005/2006, les coûts salariaux belges augmenteront plus rapidement que dans les pays voisins, et que les efforts en matière de formation, d'investissement dans la recherche et l'innovation se révéleront plus faibles. Ils ont convenu de chercher ensemble et dès maintenant les réponses adéquates à ces constatations tout en sachant qu'un diagnostic définitif de l'évolution salariale ne pourra avoir lieu qu'au mois de novembre.

Le rapport de la Banque nationale de Belgique (BNB) publié à la fin du mois de février 2006, étayé par des prestations en perte de vitesse sur le plan des exportations, a confirmé à son tour les constatations faites par les partenaires sociaux. Il a montré que notre pays a besoin d'une politique soutenue et cohérente permettant de rehausser la compétitivité de notre économie, afin de sauvegarder à terme la prospérité, l'emploi et la demande intérieure.

Les partenaires sociaux partagent entièrement cette préoccupation et souhaitent, par le biais de leur déclaration commune, engager un processus devant aboutir à une économie plus compétitive et génératrice d'emploi. La concertation relative à un nouvel accord interprofessionnel pour les années 2007-2008 jouera un rôle crucial à cet égard.

*

* *

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité de notre économie, les partenaires sociaux estiment que l'investissement dans la formation, la recherche et l'innovation revêt une importance au moins égale à celle d'une maîtrise des coûts salariaux et d'une diminution de cotisations patronales (sans pour autant affecter le financement de la sécurité sociale), et ceci afin de stimuler les investissements et l'emploi en Belgique. L'abaissement de cotisations patronales devrait contribuer à l'accroissement de la demande de travail ; il ne doit évidemment pas être compensé par des augmentations salariales.

Coûts salariaux

Les partenaires sociaux ont conclu un accord en janvier dernier au sein du Conseil national du Travail actualisant la composition de la corbeille de l'index, les méthodes de mesure y afférentes, et fixant le coefficient de conversion entre l'ancienne corbeille ayant l'année 1996 comme base et la nouvelle ayant 2004 pour base.

Tenant compte des éléments contenus dans le rapport du Conseil central de l'économie les partenaires sociaux veulent une utilisation plus stricte de la loi de sauvegarde préventive de la compétitivité et de promotion de l'emploi. Les partenaires sociaux recommandent aux secteurs qui ne l'ont pas encore fait de négocier lors de l'AIP 2007/2008 un mécanisme de correction afin d'éviter d'éventuels écarts.

Formation

En matière de formation, les engagements antérieurs n'ont pas tous été réalisés. Les partenaires sociaux s'engagent à rattraper ce retard et à faire de la formation un thème central des négociations sectorielles 2007-2008. C'est pourquoi les partenaires sociaux encouragent les négociateurs patronaux et syndicaux sectoriels à prendre les initiatives appropriées. Par ailleurs, le nouvel instrument de mesure développé par les partenaires sociaux va permettre de mesurer plus précisément les efforts de formation réels des employeurs et des travailleurs. La formation ne peut d'ailleurs pas être abordée uniquement en termes financiers ; elle doit également être appréciée en fonction de la mesure dans laquelle les travailleurs y participent. Cette nouvelle méthode de suivi va en outre permettre de découvrir les faiblesses et les lacunes relatives à la politique de formation à mener.

Dans la mesure où la formation n'est pas seulement l'affaire des employeurs et des syndicats, mais doit aussi compter parmi les préoccupations des autorités, les partenaires sociaux insistent pour que les responsables de la politique de l'enseignement mettent tout en œuvre pour permettre aux jeunes de terminer leurs études en disposant d'une éducation adéquate. Multilinguisme, lutte contre l'illettrisme, promotion des études scientifiques et technologiques, collaboration plus efficace entre l'enseignement et le monde des entreprises,... doivent figurer au centre des lettres politiques des ministres de l'enseignement. En effet, les étudiants bien formés constituent également un atout concurrentiel non négligeable pour notre pays.

Innovation

Plusieurs rapports (BNB, High Level Group 3 %,...) révèlent les points faibles du système belge d'innovation comme notamment la structure industrielle, la concentration de la R&D dans quelques entreprises ou groupes d'entreprises, la diffusion insuffisante des connaissances entre les entreprises ou le coût des spécialistes en R&D. Le rapport de la BNB souligne à maintes reprises l'importance cruciale de l'innovation pour soutenir la croissance et l'emploi et la compétitivité. Selon la BNB, les actions que les autorités et les partenaires sociaux devraient entreprendre pour stimuler l'innovation doivent d'ailleurs s'inspirer de la Stratégie de Lisbonne, qui vise à faire de l'UE une économie de la connaissance aussi compétitive que dynamique.

Les partenaires sociaux partagent pleinement cette analyse. En exécution du projet d'AIP 2005-2006, ils ont dès lors demandé au CCE de dresser le bilan des efforts fournis par les secteurs en matière d'innovation et des problèmes auxquels ils se heurtent, et de développer des indicateurs utiles. Cette analyse sectorielle, entre autres, permettra d'ajouter au rapport annuel du CCE un volet relatif à la compétitivité structurelle de notre économie. Les partenaires sociaux en tireront les conclusions nécessaires et prendront les mesures qui s'imposent.

Parallèlement, dans le cadre des activités du CCE, employeurs et syndicats, conjointement et avec le concours d'experts en la matière, organiseront en septembre 2006 une conférence visant à pointer les éléments qui expliquent les efforts insuffisants fournis en termes d'innovation et de dégager les solutions permettant d'y remédier.

Diversité sur le lieu de travail

Sans préjudice des actions déjà menées dans les régions, les partenaires sociaux fédéraux vont motiver et mobiliser leurs bords respectifs dans des actions de sensibilisation en faveur d'une plus grande diversité – sous toutes ses facettes – sur le lieu de travail. Leur objectif est de déboucher sur un programme de sensibilisation commun à l'heure des négociations relatives à un nouvel accord interprofessionnel. Ils demandent que le gouvernement soutienne ces négociations en laissant aux partenaires sociaux la marge de manœuvre nécessaire à la concrétisation de leur programme.

*

*

*

Exécution du pacte entre les générations

En exécution du pacte entre les générations, les partenaires sociaux s'engagent à commencer dès maintenant des négociations relatives aux périodes assimilées et à tous les points non exécutés.
